

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016, région Guadeloupe salle 8 et 9

REUNION TECHNIQUE PLURIFONDS

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

EVALUATION DE LA COMMUNICATION
DES PROGRAMMES 2007-2013



EVALUATION DE LA COMMUNICATION SUR LES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS 2007-2013

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

COMITÉ DE SUIVI
28, 29, 30 NOVEMBRE



OBJECTIFS ET MÉTHODE DE L'ÉVALUATION

LES RÉSULTATS CLÉS

NOS PRÉCONISATIONS

CONTEXTE ET FINALITÉ

- Une période de programmation marquée par des exigences renforcées de l'UE en matière de communication
 - Un constat : « *les citoyens de l'UE ne sont pas suffisamment conscients du rôle joué par la Communauté dans le financement des programmes* »
 - Des obligations nouvelles : formalisation d'un plan de communication validée par la CE, désignation de responsables, mise en place d'un certain nombre d'actions obligatoires...
- Deux principaux objectifs :
 - Renforcer la notoriété des fonds UE (niveau d'information et de sensibilisation de l'opinion publique sur l'apport de l'UE dans les opérations financées)
 - Renforcer la transparence (information sur les procédures et les règles de fonctionnement des programmes en direction notamment des bénéficiaires des fonds)
- Dans le RFE: un chapitre dédié
- Un contexte où le plan de communication 2014-2020 est déjà élaboré et démarré, mais le souhait de valoriser les enseignements 2007-2013 pour la nouvelle génération de programmes

DÉROULEMENT DE LA MISSION



Décembre 2015

Cadrage

- Cadrage de la mission

Janvier-Mars
2016

Bilan et analyse
des actions

- Recensement des actions de communication (RAE)
- Analyse des actions par public cible (grand public, bénéficiaires, partenaires, médias) et objectifs de l'UE (notoriété et transparence)
- Evaluation de leur impact (enquêtes nationales 2013)
- Entretiens d'approfondissement
- Zoom sur 2 actions phares : journée de l'Europe 2010 ; course pédestre relais inter entreprise

Avril 2016

Restitution,
discussion

Nov. – Déc.
2016

- Formulation des recommandations pour améliorer la communication 2014-2020
- Approfondissement dans un groupe de travail
- Finalisation du rapport
- Présentation des travaux en comité de suivi



OBJECTIFS ET MÉTHODE

LES RÉSULTATS CLÉS

NOS PRÉCONISATIONS

LES POINTS FORTS DE LA COMMUNICATION

- Des actions de communication...
 - Nombreuses (63% des actions prévues entièrement réalisées)
 - A travers les médias privilégiés à la Guadeloupe (TV, radio)
 - Dont certaines particulièrement originales se démarquent par un véritable souci de proximité (permettent de rapprocher l'UE du citoyen, de casser l'image institutionnelle, froide et lointaine de l'UE)
- Des résultats positifs en termes de notoriété ... :
 - La connaissance générale des fonds UE est très > à la moyenne nationale chez les bénéficiaires comme chez le grand public
 - Grand public : une forte progression de la notoriété du FEADER (+6pts) et du FEDER (+4pts); un intérêt marqué pour les questions européennes
 - Bénéficiaires : une excellente image de l'UE
- ... comme de transparence:
 - Bénéficiaires: le « sentiment d'être bien informé » est > moy. nat. et en progression depuis 2011
 - Grand public : la connaissance des conditions de la mise en œuvre des fonds UE est > moy. nat. et DOM

LES LIMITES OBSERVÉES

- Des actions « plus conventionnelles » en fin de programmation
 - Certaines actions « originales » ont fait débat et n'ont pas été reconduites
- Des moyens humains perçus comme sous-dimensionnés, notamment pour le suivi des actions de communication
 - Beaucoup d'actions n'ont pas été recensées
 - Très peu de données permettent de mesurer l'effectivité / l'efficacité des actions menées (cf. actions qui ont fait débat)
- Des difficultés à inclure la communication dans la vie des programmes
 - La communication reste perçue comme un sujet dont on se préoccupe quand tout le reste est fait
- Des résultats moins favorables en termes de notoriété et transparence sont à prendre en compte :
 - un taux de refus des dossiers de demande de subvention > moy. nat
 - la faible notoriété du FEP
 - une notoriété des projets cofinancés < moy. DOM (4pts)
 - chez les bénéficiaires, des attentes toujours très importantes en termes d'information détaillée



OBJECTIFS ET MÉTHODE

LES RÉSULTATS CLÉS

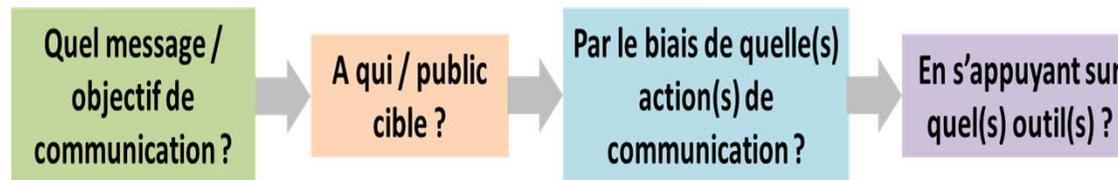
NOS PRÉCONISATIONS

LA STRATÉGIE

- En début de programmation et tout au long de celle-ci, préciser les besoins des différentes cibles en termes d'information
 - Programmer des enquêtes de remontée de besoins: en direction des intermédiaires (partenaires, élus, administratifs et institutionnels, relais), des médias, des partenaires (futur « réseau Europe »)
 - Pour chaque type de cible, préciser les principales actions et outils de communication destinés à les atteindre
- Préciser davantage les différents types de cibles visées par les actions de communication sur les PO
 - Grand public : cibler notamment les scolaires
 - Bénéficiaires potentiels : préciser les sous-catégories
 - Les gestionnaires de programme → valoriser la dimension « communication interne » du travail de la chargée de mission communication

LE PLAN D' ACTIONS

- Construire le plan d'actions en s'interrogeant : quel message / pour quel public / avec quels outils ?



- Inclure dans ce plan d'actions global :
 - les outils en direction des bénéficiaires : guide des procédures, kit de publicité
 - les visites de projet (de manière explicite)
 - des actions originales (événements) du type de celles qui ont connu un réel succès sur la période 2007-2013
 - De nouvelles actions de type : prix « projets exemplaires 2007-2013 », mallette pédagogique...

LES MOYENS ET LA GOUVERNANCE

- Maintenir au moins les moyens humains mobilisés sur la période 2007-2013 (1,5 ETP)
 - ⊙ En appui de la responsable communication, désigner des référents communication chez les partenaires (rôle entériné par la hiérarchie, temps dégagé)
 - ⊙ S'appuyer autant que nécessaire sur des prestataires externes (accord cadre?)
- Conserver tout au long de la période 2014-2020 un lien avec les instances de programmation (comité de suivi)
 - ⊙ La communication doit être au service de la dynamique des programmes
- Veiller à un équilibre territorial dans la mise en œuvre des actions de communication (Guadeloupe /St-Martin)
 - ⊙ Adapter la communication au contexte de Saint-Martin (bilinguisme, habitudes de consommation médiatique locales...)

L'ÉVALUATION ET LE SUIVI

- Préciser le dispositif d'évaluation et le mettre en œuvre, si nécessaire avec l'appui des responsables évaluation
 - Pour chaque action du plan d'actions et pour la stratégie globale, définir des objectifs (valeurs cibles)
 - En fonction de ces objectifs, préciser les indicateurs
 - Prévoir des modalités de renseignement des indicateurs
- Prévoir des campagnes post-test pour mesurer l'efficacité de certaines actions
 - Evaluer en particulier l'impact des actions « originales » (aide à la décision)

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

AVANCEMENT DE LA STRATEGIE DE
COMMUNICATION DES PROGRAMMES 2014-2020

- ❖ Une obligation réglementaire
- ❖ Stratégie de communication adoptée en comité de suivi en mars 2015
- ❖ Commune aux différents programmes
- ❖ Des cibles privilégiées
- ❖ Des objectifs particuliers

Proximité

- « L'Europe investit dans votre quotidien »
- Augmenter la visibilité de l'action européenne
- Augmenter la notoriété de l'intervention de l'Europe sur le territoire
- Inscrire véritablement l'Europe dans le cadre de vie des habitants en témoignant concrètement de son action

Accessibilité

- « Vous avez un projet. L'Europe peut vous accompagner »
- Faciliter l'accès des bénéficiaires potentiels aux fonds européens
- Mise à disposition de tous les acteurs l'ensemble des informations ciblées et pédagogiques
- Guides, yadémécum, informations, etc.

Performance

- « L'Europe soutient mon projet »
- Valoriser les projets réalisés
- Valoriser les résultats des programmes via la publication des indicateurs

Communication 2016

PHASE DE MISE EN OEUVRE

- ❖ Diffusion et partage de l'information
- ❖ Réalisation de supports pédagogiques
- ❖ Réunions d'information
- ❖ Lancement de prestations de communication

Diffusion de l'information

❖ Mise en place du comité de communication inter-fonds

Membres: les référents communication des différents programmes

Objectif: échanger et développer une culture commune de la communication des programmes européens. Permettre une plus grande efficacité et réactivité.

Fréquence: 2 réunions ont été organisées: Juillet 2016 et Octobre 2016

❖ Réseau des acteurs de l'Europe

Membres: 170 personnes réparties au sein des différentes autorités de gestion

Objectif: mutualiser et capitaliser la veille informationnelle réalisée sur les fonds européens et l'Europe

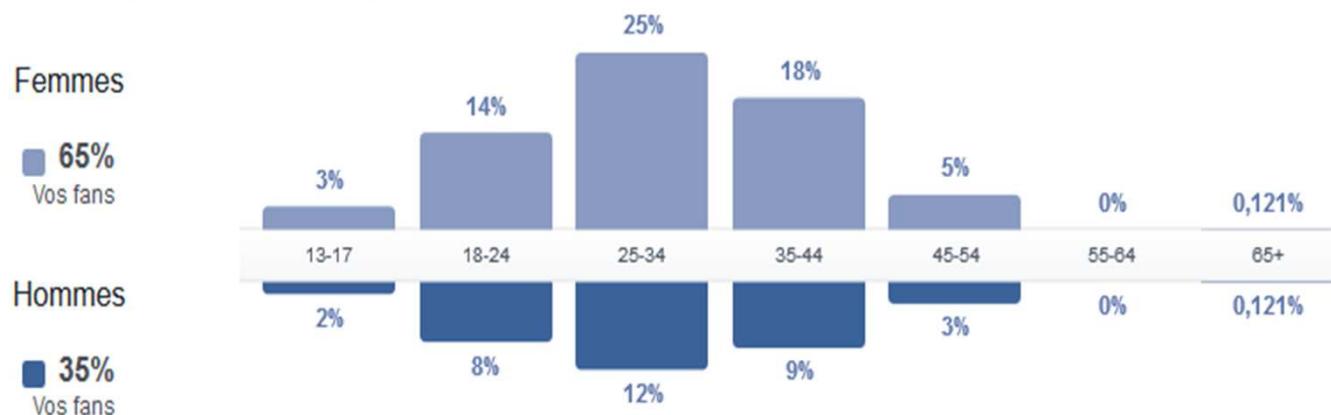
Fréquence: en moyenne 2 mails/ semaine (90 informations en 2016 partagées)

Diffusion de l'information

- ❖ Site internet: Mises a jour régulières du site
 - Diffusion des appels à projet rubrique actualités
 - Actualisation des documents de références
 - Création rubrique pour plaintes et réclamations

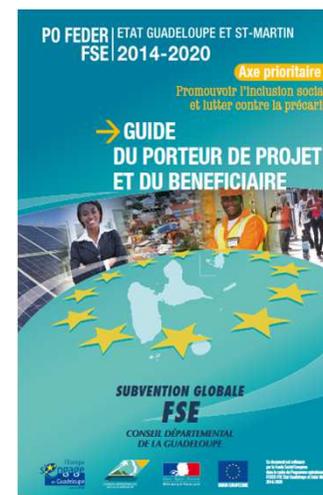
- ❖ Réseaux sociaux: création d'une page facebook en mai 2016
 - 827 personnes suivent la page.

Les personnes qui aiment votre Page



Supports d'information

- ❖ Brochure sur les programmes européens 2014- 2020
- ❖ Plaquette « réaliser un projet européen en 5 étapes »
- ❖ Guide du porteur de projet FEDER
- ❖ Guide du porteur de projet et du bénéficiaire FSE-subvention globale conseil départemental axe 3 inclusion sociale lutte contre la précarité + Plaquette d'information sur la subvention globale FSE axe 3
- ❖ Plaquette synthétique FSE PO Etat



Supports d'information

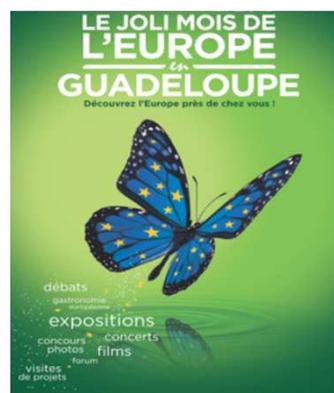
- ❖ Guide de communication pour les bénéficiaires de fonds européens- Kit de publicité
 - Les logos
 - Un logo pour chaque fonds- des caractéristiques techniques a respecter
 - Les outils
 - Supports spécifiques de communication selon les projets et la nature du financement (panneaux, autocollants, plaque...)
 - Mise en ligne sur interne
 - Accès en fonction du fonds concerné et du montant de l'aide publique accordée au projet- Téléchargement des logos ...
 - Mise à disposition: autocollants- gabarit d'affiche- plaques

Réunions d'information

❖ 13 réunions d'information thématiques



❖ Un événement annuel phare: le joli mois de l'Europe



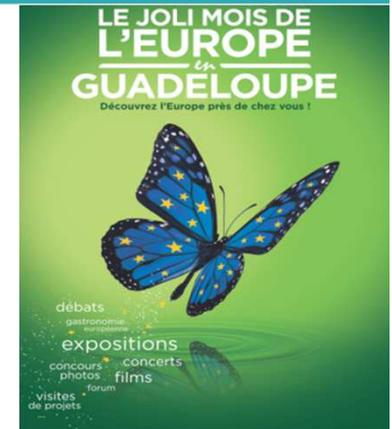
Informations thématiques

- ❖ **18- 19 février** Séminaire Axe 3 et 4 PO FEDER: Comment financer ses projets avec les fonds européens- mesures Transition énergétique-
- ❖ **3 mai:** Conférence « Tout savoir sur le plan Juncker »-Matinale de l'économie CCI
- ❖ **11 mai:** Rencontres économiques territoriales de Cap Excellence- Stand Région- Diffusion d'information sur l'axe 1 du PO FEDER
- ❖ **19 mai** Séminaire de présentation du PDRG-Hémicycle de l'hôtel de Région
- ❖ **20 mai:** Atelier d'information pour les collectivités territoriales sur les enjeux énergétiques. L'axe 3 du PO Feder et les mesures énergie
- ❖ **24 mai:** Atelier CCI « le FSE: soutien des entreprises pour la compétence des salariés et des dirigeants »
- ❖ **17 juin** Réunion de présentation de l'axe 3 du PO Etat 2014-2020 "Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité »- Conseil départemental

Informations thématiques

- ❖ **24 juin** 2eme rendez vous économique de la BDAF et de la CEPAC- Stand Région- Diffusion d'informations sur l'axe 1 du PO FEDER
- ❖ **6 juillet** Marché régional- Stand Europe - informations sur l'ensemble des fonds européens, distribution de documentation, animations, jeux questions réponses, quizz Europe,...
- ❖ **11 au 26 juillet-** Communautés d'agglomérations- Présentation de l'appel à projets « Atelier Chantier insertion 2016 » par le Conseil départemental
- ❖ **20- 21 septembre** Séminaire de présentation du PO Etat FSE Communauté de Communes du Sud Basse Terre
- ❖ **27 septembre** Réunion de présentation de la mesure 2 du PDRG- Espace régional du Raizet
- ❖ **20-21 octobre** Journées de l'entreprise organisées par l'ordre des experts comptables- Stand Région- Diffusion d'informations sur l'axe 1 du PO FEDER

Evènement phare annuel Joli mois de l'Europe 2016



- ❖ Plus de 40 manifestations
- ❖ Des actions diverses: débats- ateliers- conférences- gastronomie- visites de projets, ...
- ❖ Des temps forts
 - Concours photo
 - Expositions itinérantes
 - L'Europe à l'école
 - La chasse au trésor
- ❖ Des relais médias: insertion presse France Antilles- Nouvelles semaines- Article de presse
- ❖ Spot cinema- banniere web

Prestations de communication

❖ Hébergement- maintenance site internet Europe-Guadeloupe

Travaux identifiés:

- Création d'une rubrique appel à projet
- Actualisation format d'affichage du site: adaptation à l'affichage de tous les supports Smartphone, tablette,...
- Mise à jour rubrique projets
- Mise à jour obligation publicité
- Géo localisation des projets

❖ Prestation pour la fourniture d'objets promotionnels

❖ Conception- Mise en œuvre campagnes publicitaires

Travaux identifiés:

- Création d'une charte graphique des fonds européens
- Réalisation campagne grand public

Prestations de communication

- ❖ Prestations réalisations audiovisuelles et photographiques
 - BUT: avoir une base de donnée audiovisuelle et photographique de projets exemplaires financés par les fonds européens.
 - DIFFUSER les films dans le cadre d' une campagne grand public pour découvrir l'impact des fonds européens sur le développement de la région et le bénéfice apporté à la population concernée par le projet.
 - VALORISER les initiatives développées grâce au financement européen à travers les yeux des porteurs de ces projets. Ceux-ci racontent comment ils ont pu concrétiser leur ambition grâce au FEDER, au FSE, au FEADER ou au FEAMP. Des témoignages qui permettent de mesurer les bénéfices tirés par le promoteur lui-même mais également les conséquences majeures qui en découlent dont notamment la création d'emploi, ...

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

AVANCEMENT DES PLANS D'ÉVALUATION DES
PROGRAMMES 2014-2020

Sommaire :

- ❖ **Rappel des objectifs : les exigences en matière de suivi**
- ❖ **L'élaboration de guides méthodologiques relatifs aux indicateurs des programmes (accompagnement dans un changement de paradigme)**
- ❖ **Échéances à venir en matière de suivi**

❖ Rappel des objectifs : les exigences en matière de suivi

- Le suivi et l'évaluation obéissent à deux objectifs et à deux prismes qui sont distincts:



Management-reporting / jugement-recommandations



Programme / Politiques publiques

- Ils sont fréquemment associés dans la mesure où le premier contribue à constituer une base de données exploitables par le deuxième.
- Le plan d'évaluation est bâti selon une dynamique à trois volets:
 - Des travaux préalables de consolidation d'un dispositif de suivi
 - Des travaux d'analyse de la mise en œuvre du programme eu égard aux objectifs fixés
 - Des travaux d'analyse des effets

≡ COMPRENDRE ET JUGER SUR LA BASE DE L'ANALYSE DES RÉALISATIONS, DES RÉSULTATS ET DES EFFETS – ÉTABLIR DES RECOMMANDATIONS

≡ VÉRIFIER LA CONFORMITÉ DU PROGRAMME RÉALISÉ/PRÉVISIONNEL, LE RESPECT DES NORMES

Porter un jugement

Évaluation

Contrôle

Comprendre

Contrôler

Suivi

Audit

≡ VÉRIFIER LA BONNE GESTION ET MESURER L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMMATION

≡ SUR-CONTRÔLER EN VÉRIFIANT LA RÉGULARITÉ ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME DE GESTION, LE RESPECT DE LA NORME ÉTABLIR DES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION LE CAS ÉCHÉANT

Conseiller

❖ **L'élaboration de guides méthodologiques relatifs aux indicateurs des programmes (accompagnement dans un changement de paradigme)**

- Les guides sont pensés selon un objectif d'accompagnement à un changement de paradigme d'une part, de sécurisation et de fiabilisation des données d'autre part.
- Les guides FEDER/FSE en cours d'élaboration visent :
 - a) une qualification exhaustive de chaque indicateur
 - b) l'identification des procédures associées:
 - une organisation multi-niveaux allant du porteur de projet à l'autorité de gestion
 - la prévision de garde-fous (saisies bloquantes dans le SI, « quitus européen » avant passage en comité, barème de pénalités inscrit aux conventions)
 - c) un ciblage gestionnaire/porteur de projet – bénéficiaire
 - d) des mesures de contrôle interne appropriées

⇒ **Un référentiel partagé, pérenne et « vivant » permettant de responsabiliser les intervenants.**

Disponibilité du guide FEDER/FSE : 1^{er} trimestre 2017 (niveau local)

Duplication du support à venir au FEADER (niveau local)

Diffusion pour le FEAMP d'un référentiel similaire (niveau national)

❖ Échéances à venir en matière de suivi (2017):

- **Formalisation et alimentation de tableaux de bord**
 - Les autorités de gestion entendent s'appuyer sur la maximisation des possibilités de valorisation offertes par les systèmes d'information et l'agrégateur.
 - Des supports complémentaires sont conçus de manière proactive et provisoire et/ou de manière résiduelle.
 - Les autorités de gestion se gardent de tout développement de systèmes parallèles de constitution de base de données, le principe étant que les supports complémentaires soient alimentés autant que faire se peut par le système d'information et non l'inverse.
 - Les autorités de gestion privilégient une dynamique de mutualisation des démarches de conventionnement avec des entités statistiques dans une logique d'automatisation de la transmission des données et de benchmarking.

- **Evaluation du système de suivi des indicateurs et optimisation de la performance du programme :**
 - Un premier volet d'analyse de nature « opérationnelle » (vérification de l'opérabilité et de l'appropriation du système par les parties prenantes)
 - Un deuxième volet d'analyse de nature « stratégique » (analyse de la dynamique d'atteinte des cibles)

❖ Conclusion:

- Un degré de proactivité à observer afin de ne pas être tributaire du processus de mise en place des applicatifs de gestion accrédités retenus.
- Un dispositif de suivi à consolider dans une logique d'accompagnement, de responsabilisation et de valorisation.
- La poursuite des synergies interfonds en matière de travaux effectués.
- Une démarche de mutualisation des travaux à engager pour plus d'efficacité.

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

MISE EN ŒUVRE DES SYSTEMES D'INFORMATION

Systèmes d'information des PO 2014/2020

→ Synergie est le système d'information désigné pour le suivi des PO Guadeloupe

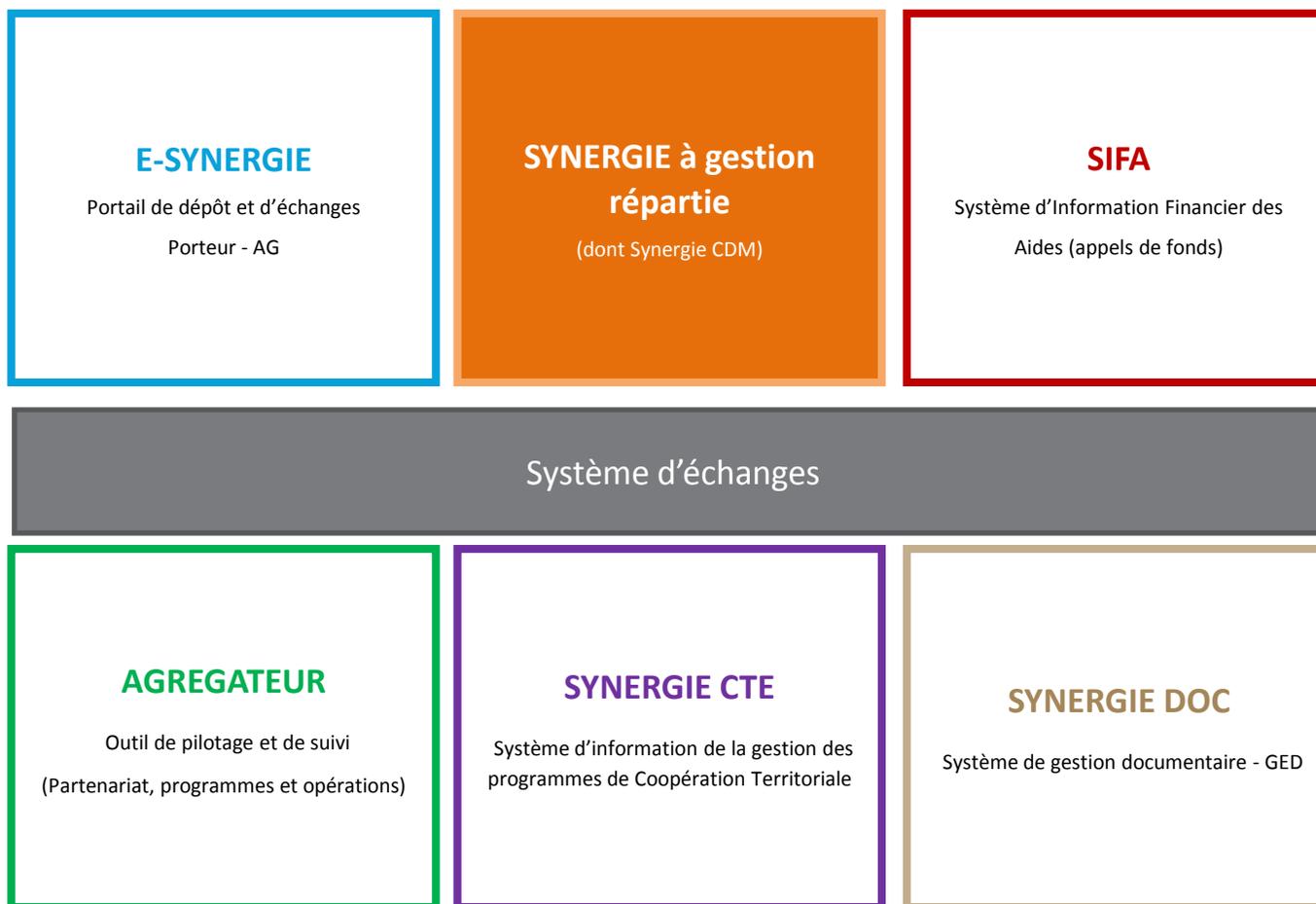
Synergie cœur de métier (CDM) est désigné pour le suivi du PO régional FEDER-FSE Guadeloupe ainsi que le PO FEDER-FSE Etat Saint-Martin pour la période 2014 – 2020. Il remplace donc Presage.

La maîtrise d'ouvrage du logiciel est assurée par le commissariat général à l'égalité du territoire (CGET) et le maîtrise d'œuvre par l'agence de services et de paiement (ASP)

Synergie CDM également choisi pour le suivi de l'interreg caraibes 2014-2020

Systemes d'information des PO 2014/2020

Le systeme se compose de plusieurs briques repondant aux exigences reglementaires europeennes:



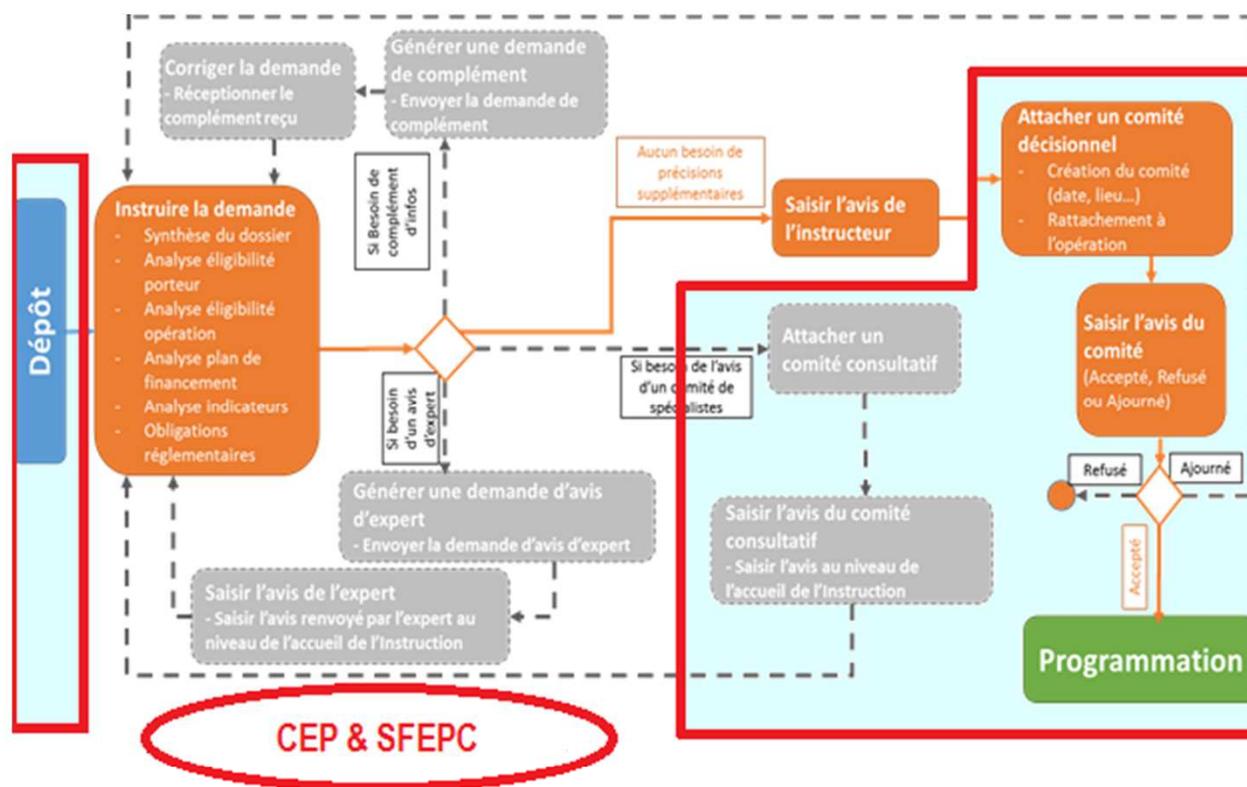
Systemes d'information des PO 2014/2020

- Les paliers 1 et 2 sont livrés dans leur totalité.
- La Réunion a été région pilote pour le premier appel de fonds réalisé en septembre

- **Palier 1 :**
 - Dépôt d'une demande de subvention papier (*Lot 1*)
 - Instruction
 - Programmation (*Lot 2*)

- **Palier 2 :**
 - Déclaration des dépenses
 - Contrôle du service fait par les autorités de gestion (AG) (*Lot 1*)
 - Certification du contrôle du service fait par les autorités de certification (AC)
 - Suivi de la réalisation du paiement (*Lot 2*)
 - Appels de fonds (*Lot 3*)

Synergie en Guadeloupe et Saint-Martin



Synergie en Guadeloupe et Saint-Martin

→ Synergie CDM

1. Les nouvelles fonctionnalités de gestion financière arrivent bientôt en production en fin novembre 2016.
2. Synergie c'est aujourd'hui 244 dossiers du PO FEDER-FSE Région 2014-2020 suivi dans l'outil.
 - Soit 203 dossiers qualifiés (prêt pour instruction)
3. 42 dossiers PO FEDER-FSE Etat St-Martin sont saisis dans le logiciel

Synergie en Guadeloupe et Saint-Martin

→ E-Synergie

- * La version corrective de E-Synergie livrée en début novembre 2016 stabilise l'outil et permet désormais le dépôt de la demande en ligne pour nos 2 PO.
- * Le paramétrage de l'outil reste à finaliser pour une utilisation optimale possible en début janvier 2017

Synergie en Guadeloupe et Saint-Martin

→ SIFA

- * Le système d'information financier des aides est opérationnel pour réaliser la certification des dépenses, le pilotage des AG ainsi que les appels de fonds.
- * Les agents de la DRFIP ont été formés et sont donc en capacité de produire les déclarations de dépenses à la commission.

Synergie en Guadeloupe et Saint-Martin

→ Agrégateur

* L'agrégateur permet de piloter les données régionales du FEDER, FSE et FEADER. Bientôt le FEAMP

* Les rapports « *Tableau des Directeurs Europe* » et « *Tableau de suivi des Demandes de Paiements* » disponibles depuis le 15/11/2016, sont les premiers d'une liste de rapports qui s'allongera rapidement.

Synergie en Guadeloupe et Saint-Martin

→ SynergieDoc

* Lors du COTECH du 26/09, puis du COS du 05/10, une solution de SynergieDoc a été proposée. Il s'agit du Scenario :

- Hébergement SYNERGIEDOC central pour toutes les AG
- Utilisation d'une GED Alfresco 4.2 centrale
- Habilitation unique (Lecture/écriture)
- Plan de classement unique simplifié

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DU CRUP

Art 2 du RI du CRUP - Composition du comité régional unique de programmation

Présidence

Le CRUP est co-présidé par :

le président du conseil régional ou son représentant ;

le président du conseil territorial de Saint-Martin ou son représentant ;

le préfet de région Guadeloupe, représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ou son représentant ;

le président du conseil départemental ou son représentant.

Ci-après désignés par le terme « coprésidence ».

Un pré-CRUP est organisé à Saint-Martin en amont du CRUP. Il est co-présidé par le président du conseil territorial de Saint-Martin et le préfet délégué auprès du représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin

Art 4 du RI du CRUP - Organisation et fonctionnement du comité régional unique de programmation

Modalités d'émission des décisions

« Le CRUP rend un avis sur les dossiers présentés par les organismes intermédiaires bénéficiaires d'une subvention globale (conseil départemental de la Guadeloupe et collectivité territoriale de Saint-Martin) et sur les dossiers du PO Etat examinés en pré-CRUP. Cet avis est transmis aux assemblées délibérantes de ces collectivités et à la préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin pour décision.

En cas de désaccord au sein du CRUP sur le sens à donner à la décision ou à l'avis sollicité, l'autorité de gestion possède une voix prépondérante »

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

EVALUATION EX ANTE DES INSTRUMENTS
FINANCIERS

Région

Guadeloupe

Evaluation ex-ante des instruments financiers en région
Guadeloupe mobilisant des Fonds européens (FEDER/FSE,
FEADER, FEAMP) sur 2014-2020

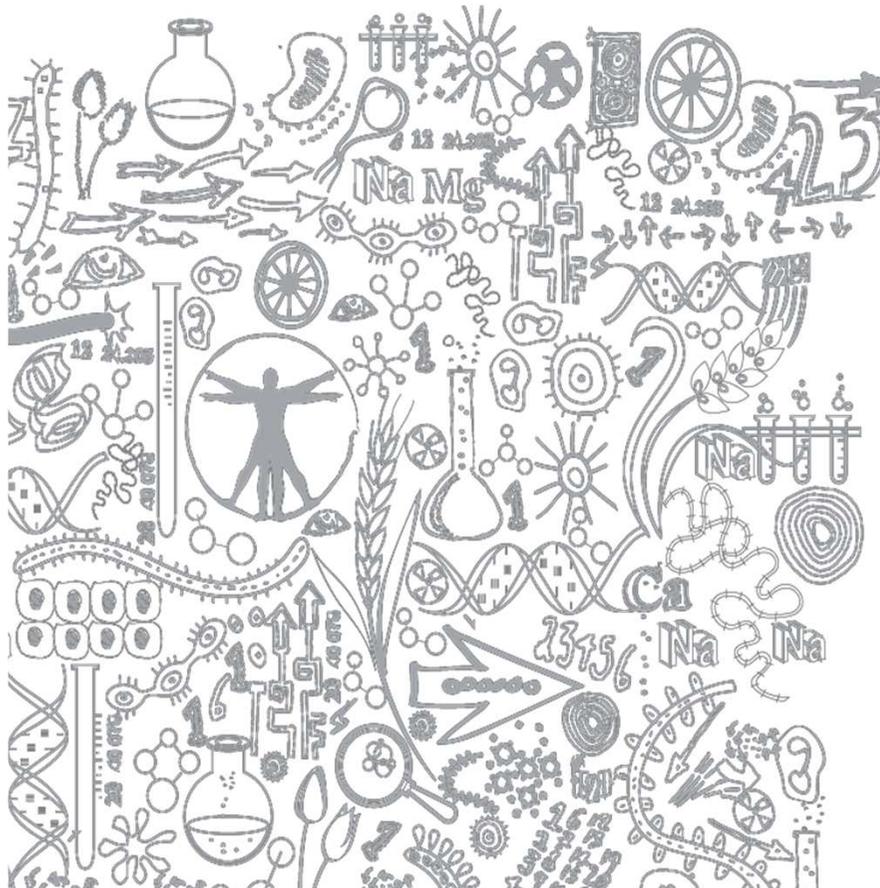


1. **Présentation des objectifs et de la démarche de l'étude**
2. **Bilan du dispositif régional existant d'ingénierie financière**
3. **Diagnostic sur les besoins de financement, défaillances de marché ou insuffisances du dispositif régional d'ingénierie financière**
4. **Propositions d'évolutions du dispositif régional d'ingénierie financière**

1 - Présentation des objectifs et de la démarche de l'étude

1. Objectifs de l'évaluation ex-ante des instruments financiers

2. Démarche suivie



Présentation des objectifs et de la démarche de l'étude

Objectifs de l'évaluation ex-ante des instruments financiers

Les instruments financiers, une forme alternative d'intervention publique, visant à en démultiplier l'impact

- ▶ Les instruments financiers : des produits financiers tels que des prêts, garanties, apports de fonds propres et quasi-fonds propres ;
- ▶ Une alternative aux subventions qui permet de **démultiplier la capacité d'intervention publique** (recyclage des fonds) ;
- ▶ Un **effet levier sur les financements privés** au profit des porteurs de projet et entreprises des territoires ;
- ▶ Une forme d'intervention publique pertinente dans le champ du soutien au **développement économique**, mais aussi dans d'autres domaines, comme la **transition énergétique**.

Une évaluation ex-ante incontournable afin de programmer des Fonds européens vers des instruments financiers

- ▶ L'Union européenne incite les autorités de gestion à programmer une partie des Fonds européens (FEDER/FSE, FEADER, FEAMP) sous forme d'instruments financiers ;
- ▶ Un **exercice préalable est obligatoire** : l'évaluation ex-ante, qui répond à deux objectifs principaux :
 - ▶ Identification des besoins de financement et défaillances ou carences de l'offre de financement ;
 - ▶ Proposition d'une stratégie d'intervention publique en instruments financiers, pertinente au regard des besoins identifiés, en complémentarité de l'offre privée.

- ▶ 43 millions d'euros sont programmés sous forme d'instruments financiers dans le cadre du PO FEDER/FSE 2014-2020 de la Guadeloupe.
- ▶ L'étude vise à orienter le choix de ces instruments, au regard d'un bilan des outils existants et déployés sur la programmation précédente 2007-2013 et des besoins de financement identifiés.

- ▶ Une démarche de consultation des acteurs régionaux au cœur de l'évaluation ex-ante des instruments financiers : porteurs de projet, représentants d'entreprises, acteurs institutionnels, financeurs.

51 acteurs régionaux rencontrés dans le cadre d'entretiens individuels, tout au long de l'étude

Les catégories d'acteurs rencontrés :

- ▶ Services de la Région Guadeloupe ;
- ▶ Etat ;
- ▶ Chambres consulaires ;
- ▶ Organisations professionnelles et groupements d'employeurs ;
- ▶ Entreprises et porteurs de projets ;
- ▶ Etablissement de crédits installés localement ;
- ▶ Autres intermédiaires financiers nationaux et régionaux ;
- ▶ Acteurs de l'accompagnement des entreprises et du développement économiques local.

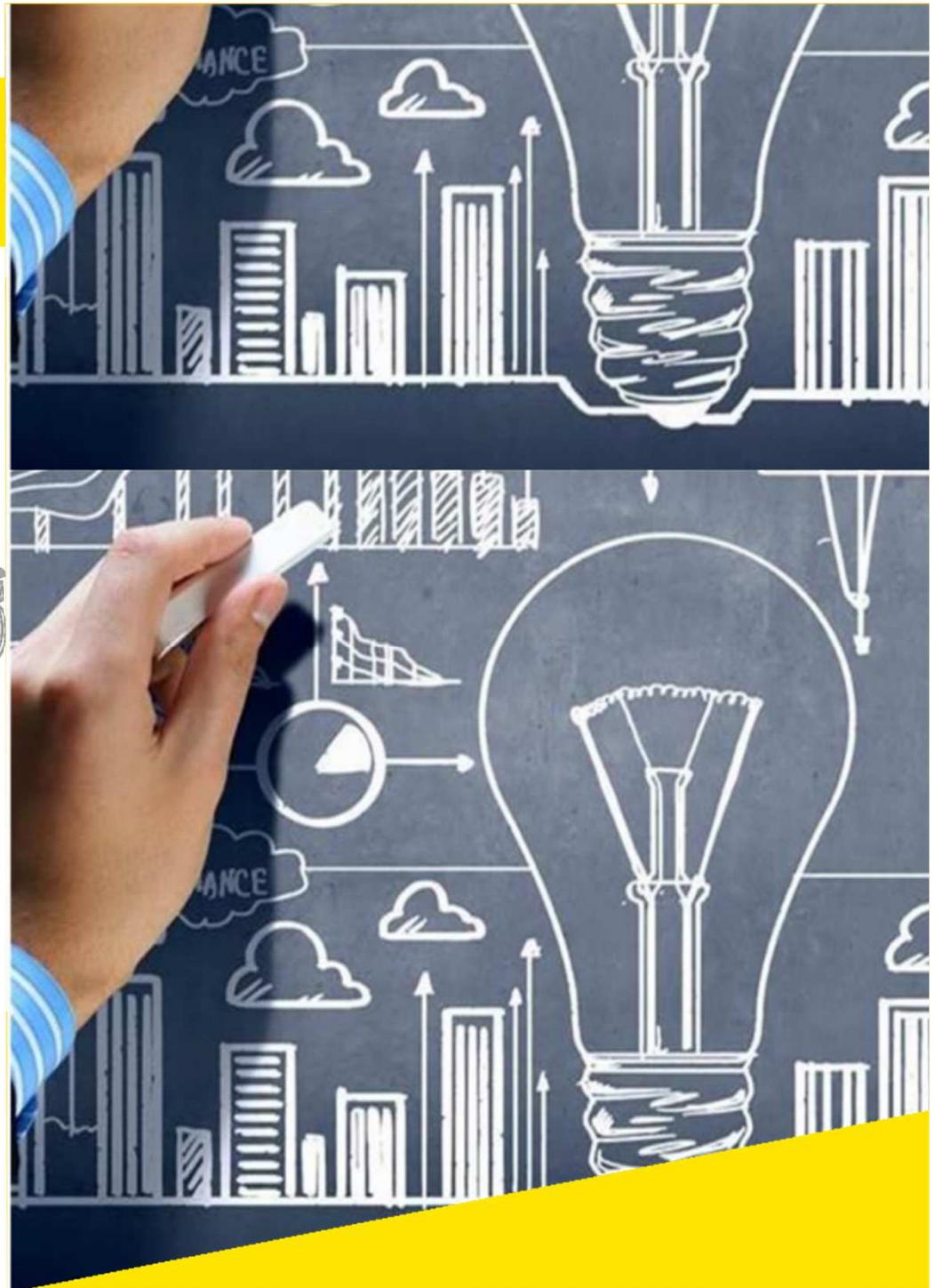
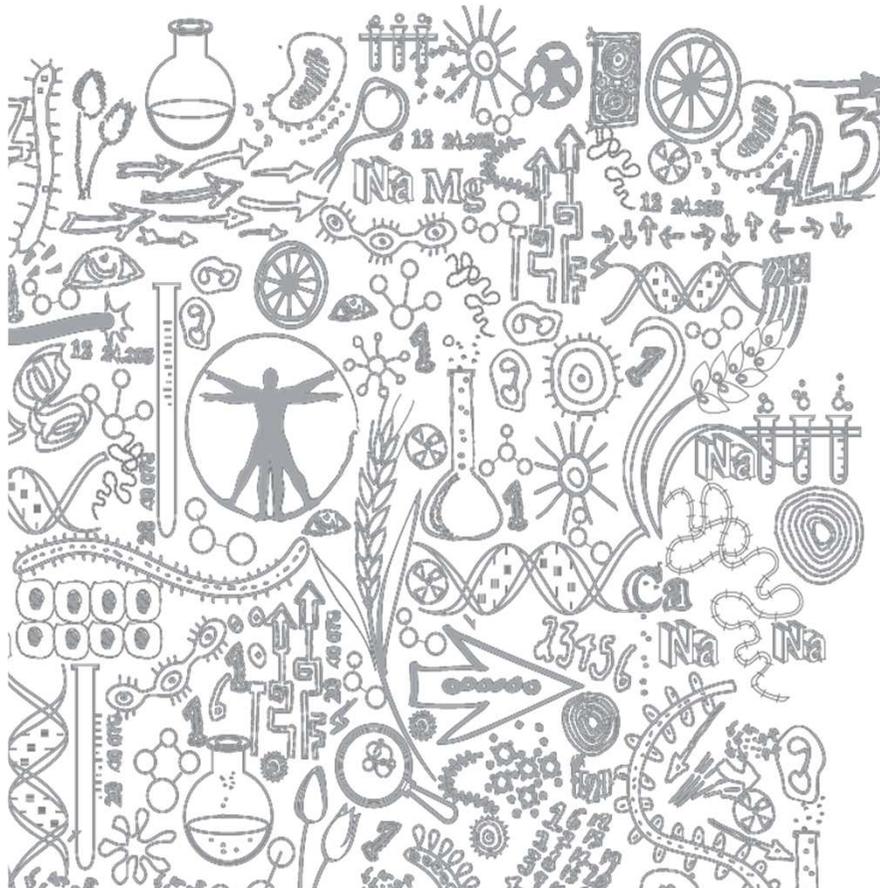
5 ateliers de travail en vue de partager les constats et de faire émerger des pistes d'évolution

- ▶ Ateliers de travail organisés en vue d'identifier les spécificités sectorielles :
 - ▶ 1) Transversal : financement des TPE/PME ;
 - ▶ 2) Agriculture, aquaculture et pêche ;
 - ▶ 3) Tourisme et hôtellerie ;
 - ▶ 4) Energies renouvelables et rénovation énergétique du bâti ;
 - ▶ 5) Economie sociale et solidaire.
- ▶ Objectif de partager les éléments de diagnostic et de **faire émerger un consensus autour de pistes d'évolution** des instruments financiers en région, afin de répondre aux besoins de financement.

2 - Evaluation du dispositif régional existant d'ingénierie financière

1. Bilan global du dispositif régional existant d'ingénierie financière

2. Eléments d'évaluation par instrument ayant mobilisé des fonds régionaux et européens



2.

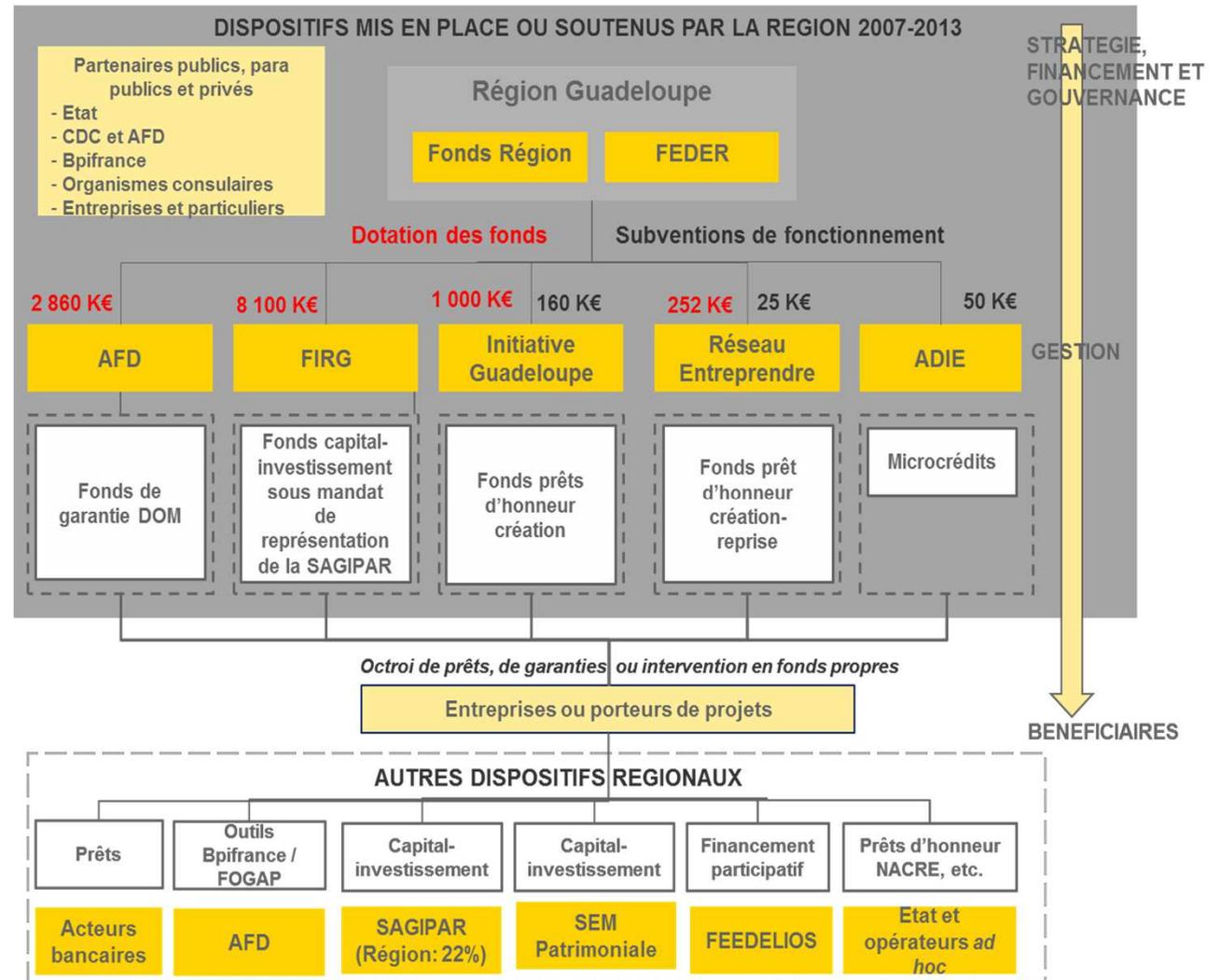
Evaluation du dispositif régional existant d'ingénierie financière

Bilan global du dispositif régional existant (1/2)

Sur 2007-2013, 13 millions d'euros de fonds régionaux et européens (FEDER) ont été mobilisés en soutien de la démarche d'ingénierie financière, afin de pallier aux défaillances de marché et d'améliorer les conditions de financement des entreprises.

Ces instruments financiers intégrés au PO FEDER 2007-2013 ont permis de compléter :

- ▶ L'offre de financements privés ;
- ▶ Un panel d'outils mobilisant également des fonds publics : NACRE, outils AFD/Bpifrance, SAGIPAR, etc.



2.

Evaluation du dispositif régional existant d'ingénierie financière

Bilan global du dispositif régional existant (2/2)

- ▶ Les instruments financiers soutenus par la Région et les fonds européens sur 2007-2013 ont permis de soutenir l'accès au financement de plus de 500 projets et de mobiliser une dizaine de millions d'euros sous forme de financement direct et 50 millions d'euros sous forme de garanties bancaires.

Un positionnement globalement pertinent des instruments financiers soutenus

Un effet levier global estimé entre 3 et 4 sur les financements privés

Prêts d'honneur Réseau Entreprendre et Initiative Guadeloupe

- ▶ Montant total d'engagement passé de 691 k€ en 2011 à 2,7 M€ en 2014 (177 PH distribués) ;
- ▶ Création / reprise ;
- ▶ Une démarche de couplage bancaire en progression.

FIRG

- ▶ 6,15 M€ de fonds investis dans 28 opérations entre 2009 et 2015 ;
- ▶ Création, développement, reprise ;
- ▶ Intervention en renforcement des capitaux permanents, en vue de soutenir les investissements et le financement de l'exploitation.

Fonds DOM

- ▶ 50,7 M€ de garanties ayant accompagné 91 M€ de crédits et 146,2 M€ d'investissements totaux entre 2011 et 2013 ;
- ▶ Relai pris en 2013 par le Fonds national de Bpifrance (quotité de garanti moindre).

- ▶ Un effet de levier hétérogène entre les instruments, mais globalement estimé entre 3 et 4 pour le dispositif global ;
- ▶ Une utilisation des fonds européens sur 2007-2013 ayant permis un apport de valeur ajoutée :
 - ▶ 1,15 M€ aux fonds de prêts d'honneur, dans un contexte où la faiblesse des apports personnels des porteurs de projets freinent les levées de financement ;
 - ▶ 2 M€ FIRG, dans un contexte où les TPE/PME du territoire manquent de fonds propres ;
 - ▶ 1,9 M€ pour le Fonds DOM, dans un contexte de frilosité des banques.

Certains écueils particuliers ont été identifiés par instrument financier, appelant des évolutions en vue d'accroître l'efficacité et l'impact du dispositif sur le territoire.

► Des dispositifs de prêts d'honneur qui se complètent pour assurer une continuité du financement mais un effet levier encore limité

- Un taux de couplage bancaire des PH Initiative Guadeloupe limité à 33 et un effet levier du Réseau Entreprendre Guadeloupe entre 3 et 4 (contre 13 au niveau national) ;
- Une démarche de sélectivité des dossiers et de partenariat avec les établissements bancaires à poursuivre et renforcer.

► Le FIRG, un positionnement pertinent en renforcement des capitaux propres mais une situation financière et des modalités de mise en œuvre limitant son action.

- Une situation financière dégradée interrogeant la place des critères économiques et techniques dans les choix d'investissement ;

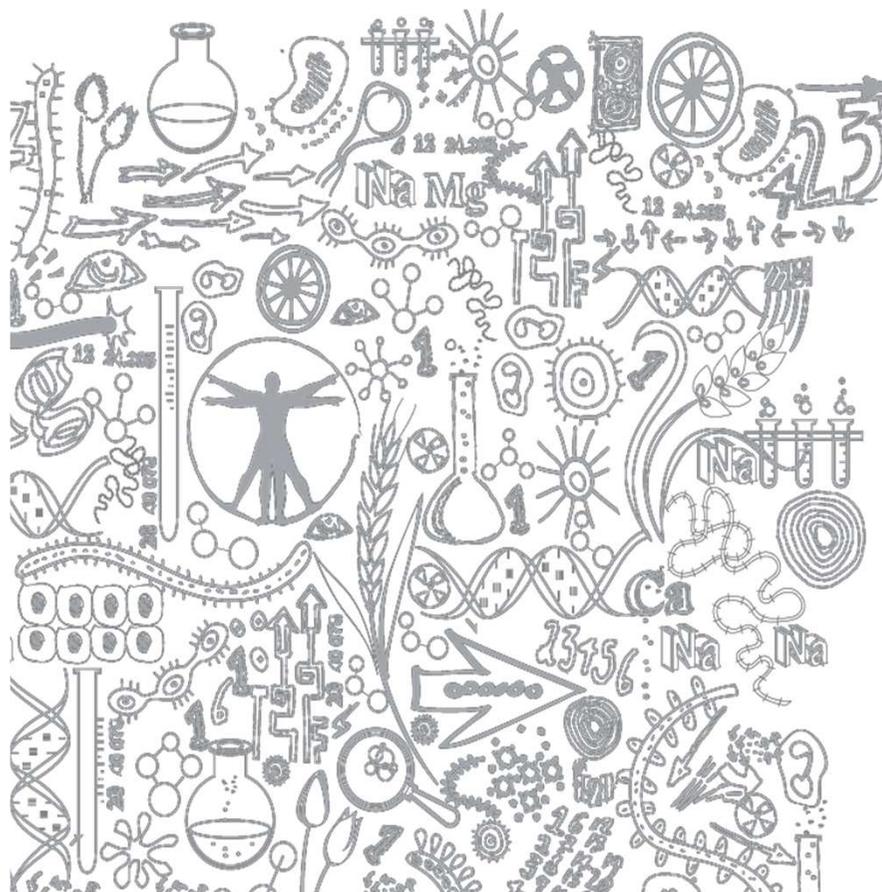
► Un Fonds DOM sur lequel des faiblesses ont été constatées, relayé depuis 2014 par le Fonds national de garanties de Bpifrance.

- Des garanties jugées difficiles et longues à mobiliser par les acteurs bancaires ;
- Un relai pris par le Fonds national de Bpifrance, démontrant sa dynamique malgré une quotité de garantie moindre (50).

Plus largement, le principal écueil du dispositif régional d'ingénierie financière - tel que ressorti du processus de consultation des acteurs - relève de son manque de lisibilité pour les porteurs de projets et entreprises et de la faible coopération entre les acteurs.

3 - Diagnostic sur les besoins non couverts et défaillances de marché

1. *Besoins transversaux identifiés*
2. *Besoins spécifiques par secteurs d'activité*



3.

Diagnostic sur les besoins non couverts et défaillances de marché

1

Besoins transversaux identifiés

Des besoins transversaux ont été identifiés, traduisant des difficultés d'accès aux financements et défaillances de marché sur le territoire.

1

Une carence dans l'accompagnement des porteurs de projet, aussi bien en amont de la création (de l'accompagnement en vue de la robustesse du projet jusqu'à la levée de financement) que sur les phases ultérieures (accompagnement dans la gestion de l'entreprise).

2

Des carences de financement identifiées sur certaines phases de cycle de vie : absence de fonds d'amorçage (pré- création) et de fonds positionnés sur le retournement (redéploiement d'entreprises en difficulté).

3

Une couverture insuffisante des besoins récurrents des entreprises : financement du BFR (BFR de croissance, BFR permanent), financement des investissements immatériels ou à faible valeur de gage, préfinancement des subventions.

L'identification de ces trois besoins transversaux appelle à faire évoluer / à élargir le dispositif régional existant d'ingénierie financière (évolution du positionnement des outils existants / renforcement du dispositif par la création d'outils complémentaires).

3.

Diagnostic sur les besoins de financement et défaillances de marché

2

Besoins sectoriels identifiés : des spécificités par secteur réduites

- ▶ L'évaluation ex-ante s'est attachée à affiner l'analyse par secteur , en vue d'identifier des éventuelles spécificités qui justifieraient la mise en place d'instruments *ad hoc*.

Les analyses sectorielles confirment la validité des constats sur les besoins transversaux

- ▶ Les analyses sectorielles ont porté sur le tourisme, agriculture, pêche, économie sociale et solidaire, énergies renouvelables et rénovation énergétique ;
- ▶ Un enjeu de renforcement de la lisibilité et de la visibilité des instruments financiers existants ;
- ▶ Une problématique-clé de l'accompagnement ;
- ▶ Des accès réduits au financement bancaire du fait de faibles capitaux propres par rapport aux attentes des banques et à leur perception du risque (notamment sur les projets à dimension innovante ou pour les secteurs peu structurés –diversification agricole, pêche, etc.);
- ▶ Une difficulté à préfinancer les subventions.

Un nombre limité de spécificités sectorielles appelant à des instruments financiers *ad hoc*

- ▶ L'essentiel des secteurs peuvent être couverts par les instruments existants, et adressés par les politiques d'investissement / de financement de ces derniers.
- ▶ Quelques spécificités sectorielles sont identifiables :
 - ▶ Economie sociale et solidaire : un modèle économique et des structures juridiques spécifiques, pouvant justifier la mise en place d'instruments adaptés ;
 - ▶ Agriculture et pêche : des secteurs peu adressés par les dispositifs existants et un FOGAP peu adapté ;
 - ▶ Rénovation énergétique et environnement : une spécificité des enjeux et du type de porteurs de projets (particuliers, bailleurs sociaux, collectivités) pouvant justifier la mise en place de mécanismes *ad hoc*.

4 - Propositions d'évolutions du dispositif régional d'ingénierie financière

1. Amélioration du pilotage et de l'efficience du dispositif
 2. Amélioration de l'efficacité du dispositif
- 4.3 Amélioration de la pertinence du dispositif et sa capacité à couvrir les besoins



Les propositions d'évolution du dispositif régional d'ingénierie financière, dans le cadre de la programmation des fonds européens 2014-2020, se fondent autour de trois grands objectifs :

1
2

Améliorer le pilotage et l'efficacité du dispositif régional d'ingénierie financière

- ▶ Optimisation du pilotage et de la gestion globale du dispositif par la Région / autorité de gestion ;
- ▶ Maximiser l'utilisation des fonds européens sur les dispositifs à fort effet levier et intervenant sur des segments risqués ;
- ▶ Optimiser la gouvernance de certains outils, notamment le dispositif régional de capital-investissement (FIRG / SAGIPAR).

Améliorer l'efficacité du dispositif régional d'ingénierie financière

- ▶ Amélioration de la visibilité et de la lisibilité des instruments par la création d'un guichet unique ;
- ▶ Mise en place d'un dispositif performant d'accompagnement des porteurs de projets et entreprises, adapté à toutes les phases de cycle de vie.

3

Améliorer la pertinence du dispositif régional d'ingénierie financière

- ▶ Faire évoluer le positionnement des outils existants afin de mieux répondre aux besoins identifiés ;
- ▶ Renforcer le dispositif régional d'ingénierie financière par des instruments nouveaux, en réponse à des besoins sectoriels ou spécifiques.

4.

Propositions d'évolutions du dispositif régional d'ingénierie financière

Amélioration du pilotage et de l'efficience du dispositif (1 / 2)

- ▶ Des pistes d'évolution ont été identifiées, en vue d'améliorer le pilotage et la gestion du dispositif global d'ingénierie financière et des instruments financiers qui le composent, mobilisant des fonds régionaux et européens.

La mise en place d'un fonds-de-fonds permettrait d'améliorer la coordination et la fluidité du dispositif, permettant à la Région de se concentrer sur la stratégie régionale

La mise en place d'un mécanisme de fonds de fonds permettrait de confier la gestion de l'ensemble des dotations publiques dédiées à l'ingénierie financière à un opérateur public ou privé, permettant de :

- ▶ **Consolider** la stratégie d'ingénierie financière;
- ▶ **Sélectionner** chacun des intermédiaires financiers ;
- ▶ **Gérer l'allocation** des fonds publics mobilisés (notamment les fonds européens) ;
- ▶ Gérer l'ensemble du **reporting** auprès de la Commission européenne.

Un tel mécanisme permettrait 1) à la Région de se concentrer sur son rôle de stratégie en matière de développement économique et 2) d'améliorer la coordination des instruments.

Le dispositif régional de capital-investissement est un pivot dont il est recommandé d'optimiser la gouvernance et le processus décisionnel

Une évolution du processus décisionnel du FIRG est recommandée, permettant à la Région :

- ▶ D'être seule **maîtresse des orientations stratégiques** pour les investissements ;
- ▶ De confier à un Comité technique le soin de décliner la politique d'investissement et de respecter les règles stratégiques édictées par la Région.

Deux scénarios proposés à la Région :

- ▶ **Scénario 1** : maintien du FIRG et décisions d'investissement confiées à la SAGIPAR, assistée par un Comité technique d'engagement ad hoc ;
- ▶ **Scénario 2** : incorporation du FIRG dans les capitaux propres de la SAGIPAR et décisions d'investissement confiées au CA de la SAGIPAR –un Comité technique d'engagement propre aux décisions d'investissement en Guadeloupe pouvant au préalable garantir le respect de la politique d'investissement régionale.

4.

Propositions d'évolutions du dispositif régional d'ingénierie financière

2

Amélioration de l'efficacité du dispositif

- ▶ En parallèle de l'amélioration du pilotage et de l'efficience du dispositif régional d'ingénierie financière, il est recommandé d'en accroître l'efficacité à travers deux axes :

Création d'un guichet unique permettant d'améliorer la visibilité et la lisibilité du dispositif régional d'ingénierie financière

Création d'un guichet physique en complément d'un guichet en ligne qui serait un point d'entrée, clairement identifié et privilégié au niveau régional pour les porteurs de projets comme les entreprises, permettant notamment :

- ▶ Une identification des interlocuteurs pertinents ;
- ▶ Une orientation vers les acteurs régionaux de l'accompagnement et les intermédiaires financiers adaptés ;
- ▶ La mise en place d'un dossier unique de financement ;
- ▶ La mise en place d'une base de donnée régionale (recensant les financements obtenus, le cheminement du porteur de projet, etc).

Cette structure se positionnerait à terme comme un « tiers de confiance » entre les différents intervenants.

Mise en place d'un dispositif performant d'accompagnement des porteurs de projets et des entreprises

Un dispositif idéal pourrait comporter deux volets :

- ▶ Un premier volet, capable d'accompagner des projets sur des sujets amont (création/reprise) comme aval (développement, retournement) comprenant des experts techniques et sectoriels ;
- ▶ Un second volet, axé sur l'accompagnement des projets à haut potentiel : de l'accélération, à la maturation et la levée de fonds. Cette structure s'appuierait sur des professionnels aux compétences diverses, en lien avec les intermédiaires financiers positionnés sur ce volet :
 - ▶ Questions stratégiques;
 - ▶ Questions juridiques;
 - ▶ Questions financières.

- ▶ Afin d'améliorer la capacité du dispositif régional d'ingénierie financière à couvrir les besoins de financement identifiés, deux modalités d'évolution sont recommandées :

Evolution du positionnement des instruments financiers déjà existants

- ▶ Renforcer et redimensionner les instruments existants de prêts d'honneur, fonds propres et quasi-fonds propres ;
- ▶ Interroger et préciser la politique sectorielle de chacun des instruments financiers existants, afin de couvrir plus largement des secteurs-clés ou insuffisamment couverts à ce jour :
 - ▶ Agriculture et pêche : pouvant être couverts par des prêts d'honneur ;
 - ▶ ENR, projets environnement/eau : pouvant être au cœur des interventions en fonds propres et quasi-fonds propres ;
 - ▶ Tourisme ;
 - ▶ Etc.
- ▶ Définir précisément et élargir la politique d'investissement adossée au dispositif régional de capital-investissement afin et de couvrir les segments suivants : amorçage et retournement.

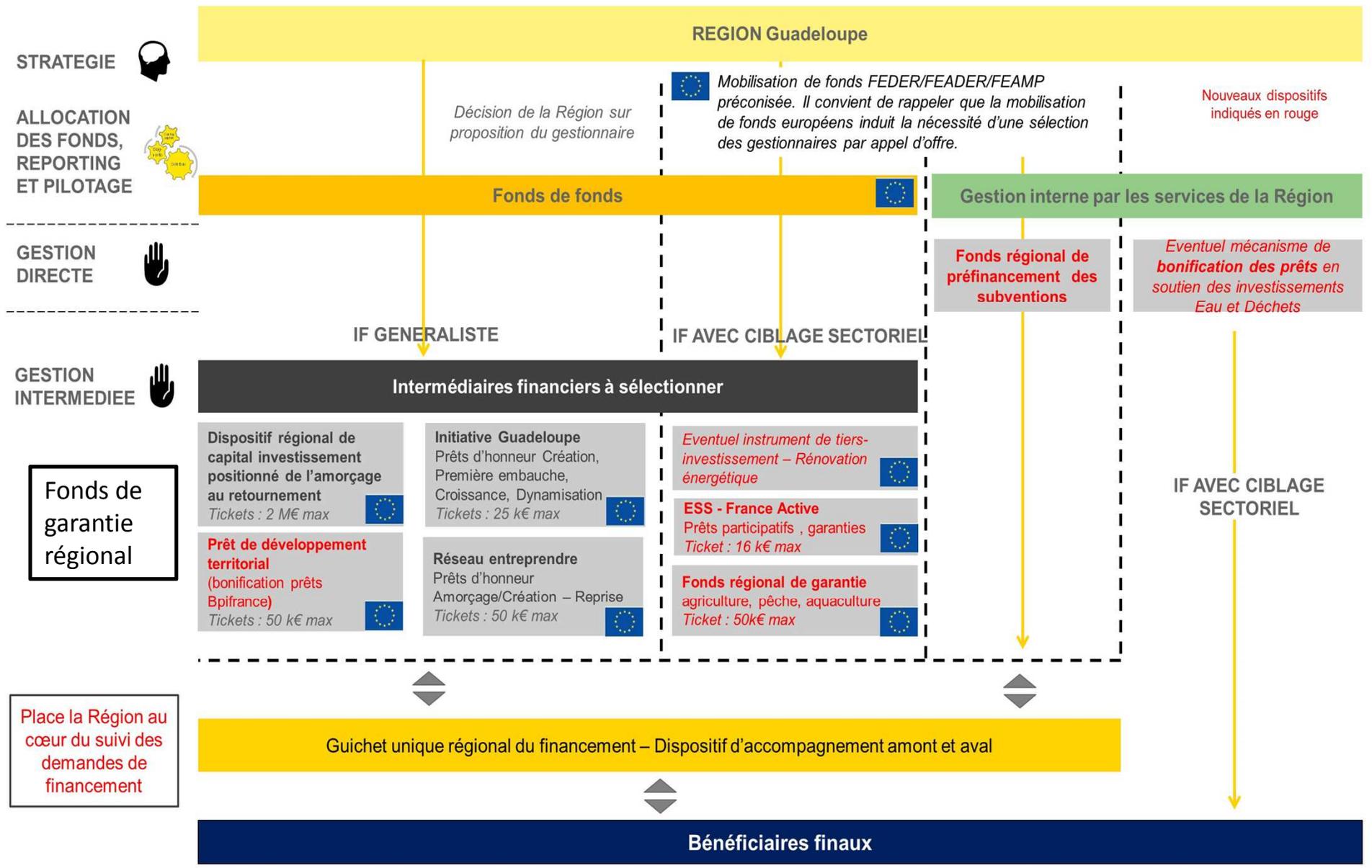
Mise en place de nouveaux outils afin d'améliorer la couverture de besoins spécifiques ou sectoriels

- ▶ Mise en place du Prêt de développement territorial dans le cadre d'un partenariat avec Bpifrance, en vue de renforcer les outils de financement des investissements immatériels/à faible valeur de gage et du BFR de croissance ;
- ▶ Création d'un dispositif régional d'avances remboursables afin de préfinancer les subventions ;
- ▶ Soutien à la mise en place des instruments France Active pour l'ESS et réflexions à mener sur les Contrats à impact social ;
- ▶ Evolutions à porter au FOGAP ou création d'un fonds régional de garanties *ad hoc* pour l'agriculture et la pêche
- ▶ Réflexions à porter sur d'éventuels mécanismes d'ingénierie financière ciblant la rénovation énergétique du bâti et les projets déchets et eau des collectivités locales.

4.

Propositions d'évolutions du dispositif régional d'ingénierie

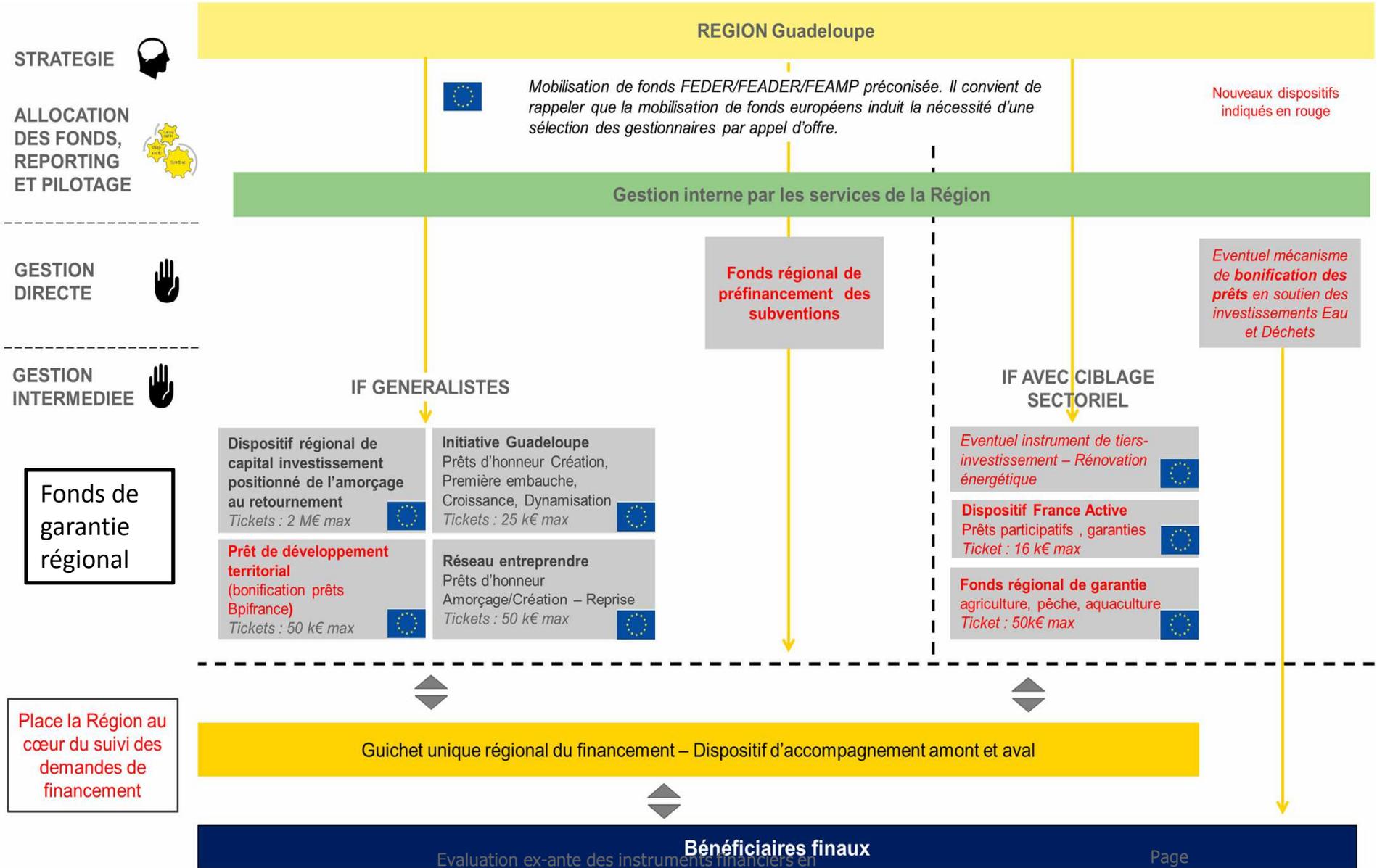
financière schéma d'ingénierie financière 2014-2020 proposé – Scénario avec fonds de



4.

Propositions d'évolutions du dispositif régional d'ingénierie financière

schéma d'ingénierie financière 2014-2020 proposé – Scénario sans fonds-de-



COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES

Présentation de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

Qu'est-ce que l'ITI (Investissement Territorial Intégré) ?

L'ITI est un instrument qui permet aux autorités de gestion (AG) sur les fonds européens de mettre en œuvre leurs programmes opérationnels (P.O) de façon transversale et de coupler les enveloppes réservées à plusieurs de leurs axes prioritaires, pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie intégrée dans un territoire donné.

Comment se matérialise l'ITI sur le territoire?

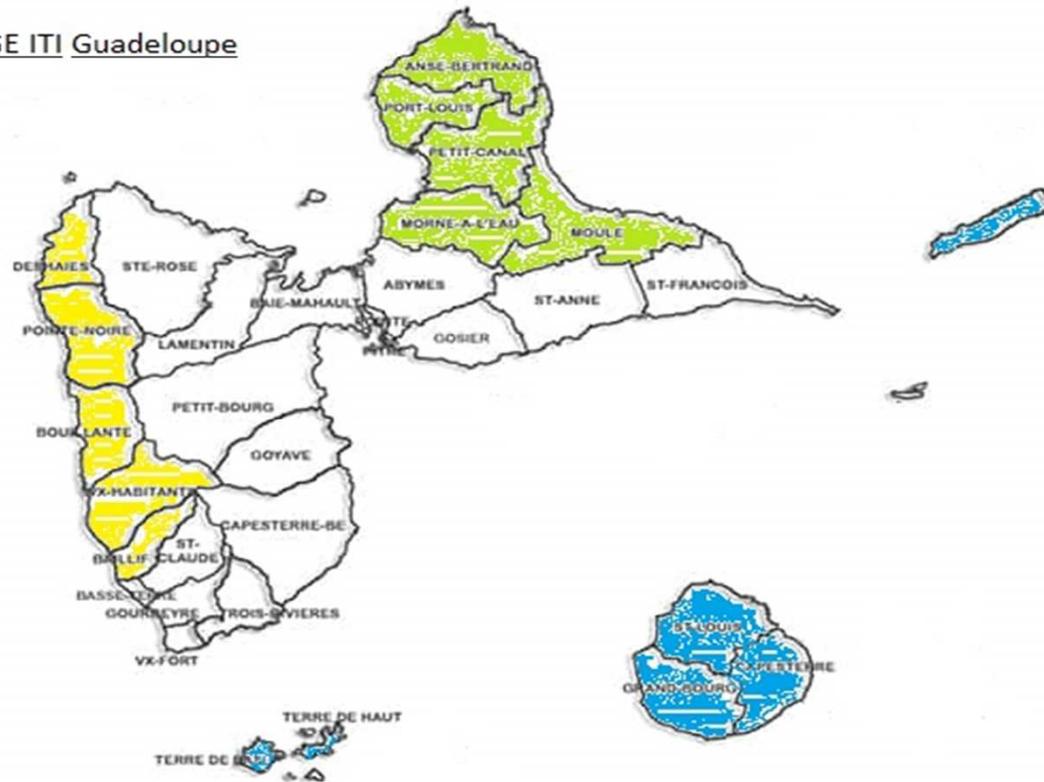
Conformément aux orientations du schéma d'aménagement régional (SAR), la stratégie intégrée répond aux besoins des zones rurales défavorisées de Guadeloupe.

Ainsi, le P.O FEDER-FSE 2014-2020 Guadeloupe y consacre quinze millions d'euros et identifie trois territoires géographiques éligibles, chacun affecté d'une stratégie propre :

- le Nord Grande-Terre,
- les Iles du Sud,
- la Côte sous-le vent

Présentation de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

ZONAGE ITI Guadeloupe



	ITI Cote sous le vent
	ITI Nord Grande-Terre
	ITI Iles du Sud

Comment sera mis en œuvre l'ITI ?

Ce qui distingue l'ITI dans le P.O Guadeloupe, c'est le mode de sélection des opérations. Pour chacun des périmètres géographiques, l'autorité de gestion procédera à la sélection d'un ou de plusieurs organisme(s) intermédiaire(s) (OI), par le biais d'un appel à candidature. L'OI désigné sera chargé du pilotage, de l'animation, de l'information et de la pré-sélection des dossiers en fonction de la stratégie définie pour chaque territoire éligible à l'ITI.

Une fois les opérations pré-sélectionnées, les dossiers seront instruits (suivant le circuit normal) par la direction de l'aménagement du territoire (DAT), qui pourra solliciter le cas échéant l'expertise des services de la région.

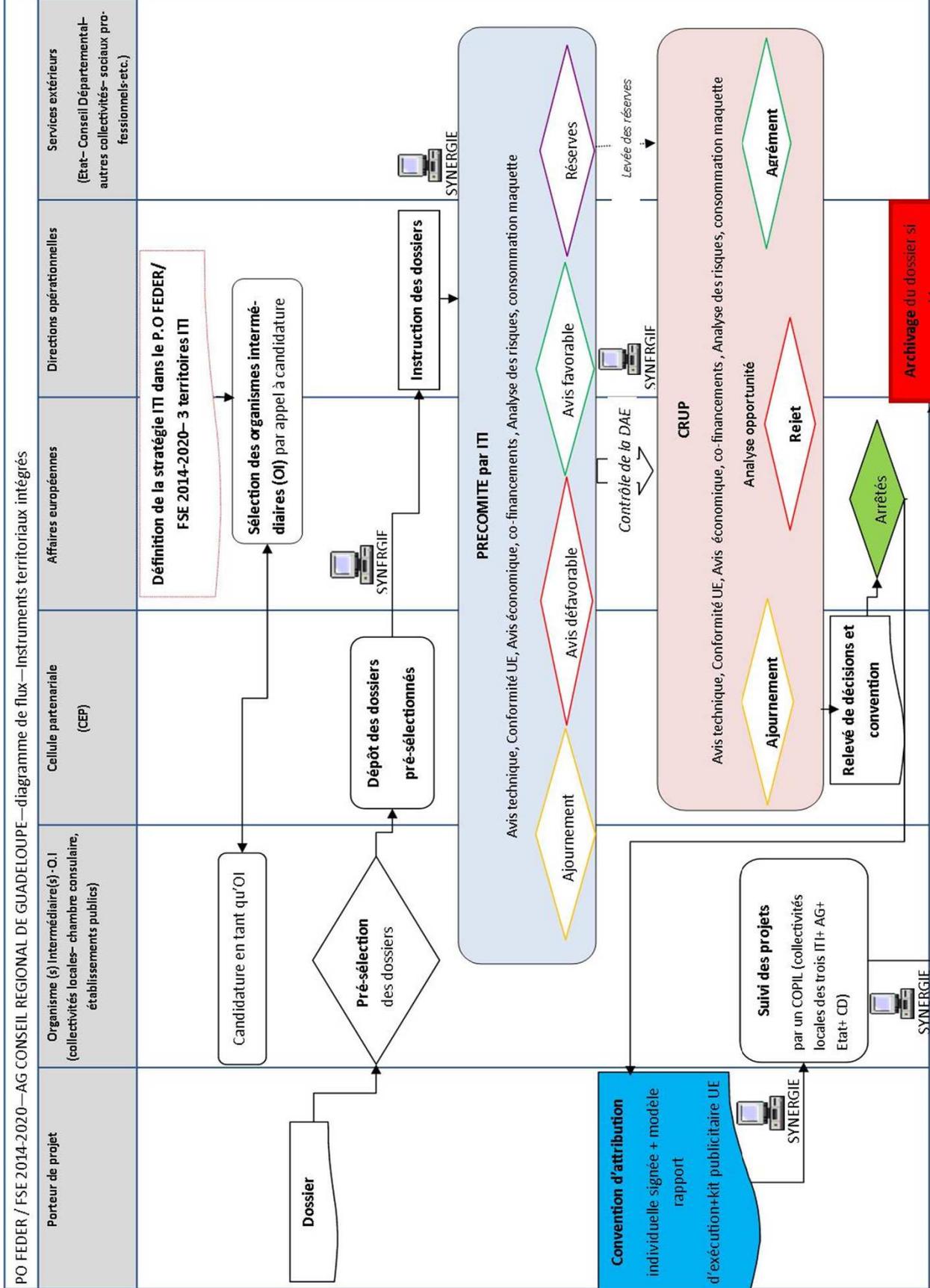


Tous les dossiers ayant fait l'objet d'une pré-sélection par l'OI, suivant les modalités définies par leur cahier des charges, rentreront dans la phase d'instruction ITI.

PERIMETRE ITI	STRATEGIE ITI	AXE ET OS
ITI NORD GRANDE TERRE	<ol style="list-style-type: none"> « centré sur l'aménagement et l'animation d'une plage (projet OCEAN) et d'un élément symbole du patrimoine. « les acteurs privés seront accompagnés pour augmenter l'offre d'hébergement et les activités de restauration et de découverte sur le territoire. Création d'un office du tourisme intercommunal. » 	<p style="text-align: right;">Axe 1 :</p> <p>OS 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA N°5 : investissement liés à la mise en place d'infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprises <p>OS 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA N°7 : soutien aux investissements dans les infrastructures d'hébergement (montée en gamme) - FA N°8 : soutien aux projets d'investissement dans les produits touristiques <p>OS 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA N°9 : instrument financiers pour la croissance des entreprises - FA N°10 : aides directes aux PME - FA N°11 : actions collectives <p style="text-align: right;">Axe 5 :</p> <p>OS 15- FA N°20 : développer la fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux</p> <p style="text-align: right;">Axe 9 :</p> <p>OS 21- FA N°30 : accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi – en particulier de longue durée et des inactifs en lien avec la demande des entreprises et le marché du travail, notamment par l'alternance</p>

PERIMETRE ITI	STRATEGIE ITI	AXE ET OS
ITI COTE SOUS LE VENT	1. « consolider le leadership touristique Deshaies tout en permettant une meilleure structuration de l'offre (hébergements) des autres communes. »	<p style="text-align: center;">Axe 1 :</p> <p>OS 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA N°7 : soutien aux investissements dans les infrastructures d'hébergement (montée en gamme) - FA N°8 : soutien aux projets d'investissement dans les produits touristiques <p>OS 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA N°9 : instrument financiers pour la croissance des entreprises - FA N°10 : aides directes aux PME - FA N°11 : actions collectives <p style="text-align: center;">Axe 5 :</p> <p>OS 15- FA N°20 : développer la fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux</p> <p style="text-align: center;">Axe 9 :</p> <p>OS 21- FA N°30 : accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi – en particulier de longue durée et des inactifs en lien avec la demande des entreprises et le marché du travail, notamment par l'alternance</p>

PERIMETRE ITI	STRATEGIE ITI	AXE ET OS
ITI ILES DU SUD	1. « on favorisera la mise en réseau des offices du tourisme existant par la création d'une plateforme numérique qui promotionnera la destination. 2. Des actions favorisant les liaisons inter-îles, exemple : mini croisière »	<p style="text-align: center;">Axe 1 :</p> <p>OS 3- FA N°5 : investissement liés à la mise en place d'infrastructures d'accueil des créateurs d'entreprises</p> <p>OS 4- FA N°8 : soutien aux projets d'investissement dans les produits touristiques</p> <p>OS 5 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - FA N°9 : instrument financiers pour la croissance des entreprises - FA N°10 : aides directes aux PME - FA N°11 : actions collectives <p style="text-align: center;">Axe 5 :</p> <p>OS 15- FA N°20 : développer la fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux</p> <p style="text-align: center;">Axe 9 :</p> <p>OS 21- FA N°30 : accroître l'accès à la formation qualifiante des demandeurs d'emploi – en particulier de longue durée et des inactifs en lien avec la demande des entreprises et le marché du travail, notamment par l'alternance</p>



Moyens financiers

L'ensemble des ITI bénéficie d'un montant FEDER de 15 000 000 € répartis équitablement sur les trois axes prioritaires suivants :

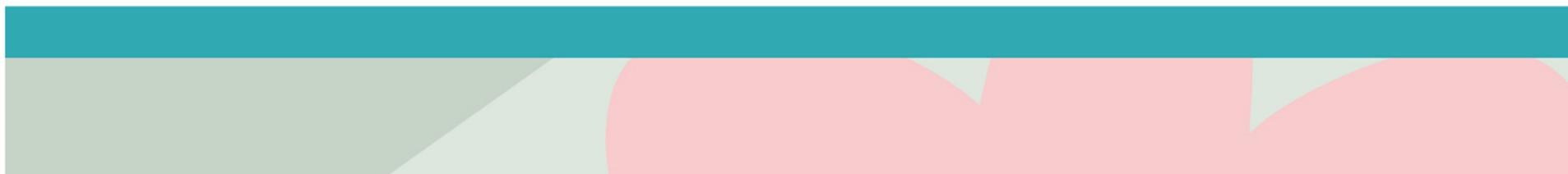
Axe prioritaire	Fonds	Dotations Financière indicative (soutien de l'Union européenne)	Fiches actions (FA)
1	FEDER	5 000 000 €	5 – 7 – 8-9-10-11
5	FEDER	5 000 000 €	20
9	FSE	5 000 000 €	30
Total	-	15 000 000 €	

Calendrier prévisionnel du processus de sélection des organismes intermédiaires ITI

Etapes	Dates
1. Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt	12-2016
1. Date de dépôt des candidatures	03 -2017
1. Sélection des organismes intermédiaires	04-2017
1. Signature de la convention de délégation des tâches	05-2017
1. Lancement des appels à projets des OI	07-2017
1. Sélection des projets par l'OI	11-2017
1. Dépôt des dossiers présélectionnés à la Cellule Europe Partenariale	11-2017
1. Instruction	11-2017 au 02-2018
1. Présentation des dossiers en CRUP	03-2018
Notification de la décision de l'AG – Acte attributif de l'aide	04-2018

Le programme d'actions proposé est prévu pour la durée du programme, jusqu'en 2023.

Les programmes d'actions de chaque organisme intermédiaire pourront être réactualisés en tant que de besoin après l'avis de l'AG.



COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

MISE EN ŒUVRE DE L'OT 11

Etat des Lieux

❖ 5 besoins identifiés

- Actualisation des compétences clefs et mise à niveau des savoirs de base
- Perfectionnement des connaissances et développement des compétences
 - Efficacité et simplification administrative
- Accompagnement de la réforme territoriale
- Animation de réseaux / benchmarking
- Renforcement de de l'ingénierie de formation et adaptation de l'offre aux NTIC

Une stratégie en 5 volets



Remise à niveau et renforcement des savoirs de base / compétences clefs



Renforcement et accompagnement des transitions professionnelles



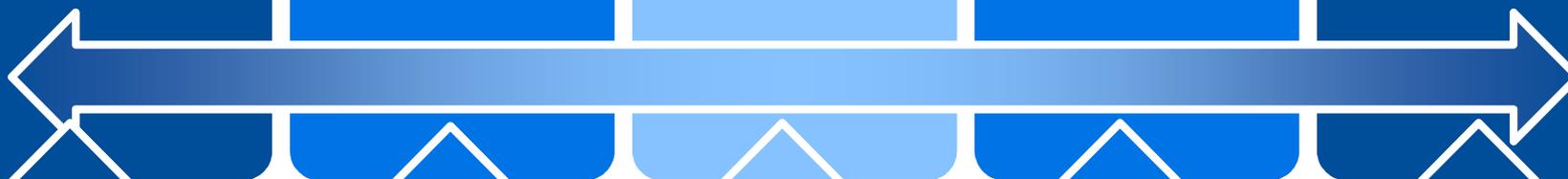
Adaptation aux évolutions économiques et institutionnelles



Mise en réseau et benchmarking



Renforcement et modernisation de l'offre CNFPT



Savoirs de base
Compétences clefs
Autonomie sociale et culturelle (TIC)

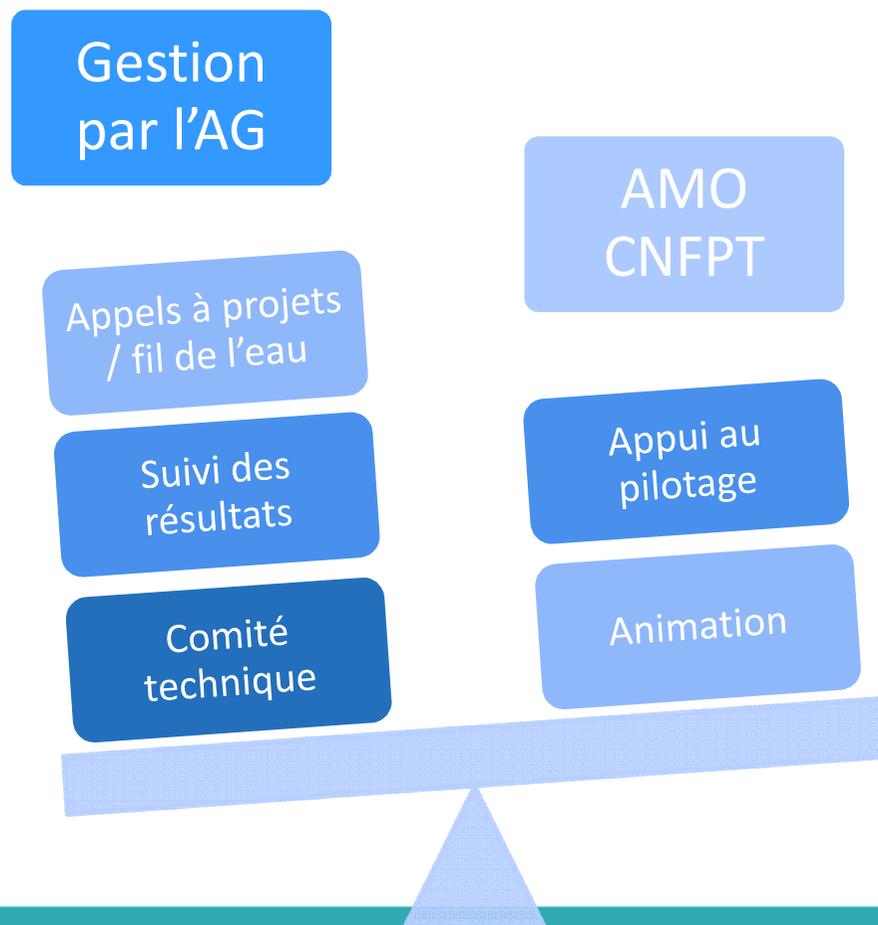
Approf.
Expertise
Reconversion

Loi NOTRé,
transition
Expertise
Sur mesure

Réseaux échange
Rencontres
territoriales
Simplification

Innovation
Outils de suivi et
d'évaluation

Gouvernance et pilotage



Critères de sélection - 1

Types d'action	Publics cibles
<ul style="list-style-type: none">• Appui à la définition des plans d'action liés aux schémas de mutualisation intercommunaux• Formation et professionnalisation des agents délégués d'une mission de service public• Formations à la conception d'appels à projets, notamment intégrant les aspects d'appui à l'inclusion active ou d'innovation sociale, au suivi,• Soutien à la constitution de cellules d'appui et d'ingénierie pour la conception, le suivi de projets publics• Formation des acteurs du réseau de l'innovation (consulaires, etc.)	<ul style="list-style-type: none">• Collectivités, agents de catégories A, B, C

Critères de sélection - 2

Types d'action	Publics cibles
<ul style="list-style-type: none">• Appui à la mise en œuvre des projets innovants / expérimentations, échanges de pratiques• Actions de repérage et de benchmark en matière de simplification administrative et de pratiques administratives innovantes• Soutien à la mise en place de la plateforme PRODIGE, station d'information géographique utile aux instances publiques• Action de soutien de l'E-administration par la formation et l'échange d'expériences	Agents de catégories A, B, C

Critères de sélection - 3

Types d'action	Publics cibles
<ul style="list-style-type: none">• Formations certifiantes pour les agents de catégories A ; B, C des administrations territoriales ou d'Etat notamment organisées autour de « projets d'administration » ou de « projets de service » (exemples : informatisation du service public, amélioration de l'accueil, gestion de projets, marketing territorial, intervention sociale en milieux difficiles, etc.).• Coordination/gouvernance pilotage de l'action publique• Appui/conseil à la mise en place des dispositifs et partenariats nouveaux et à la conduite du changement ;• Actions d'ingénierie pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des contrats de ville• Cellule d'ingénierie pour la conduite de projets permettant le transfert de compétence vers les agents des collectivités ;• Mise en réseau et démarches coopératives visant l'efficacité administrative (mutualisation des services)	Agents de catégories A, B, C

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

PROJET DE MODIFICATION DES PO

COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

28 novembre 2016

POINT SUR LE POST 2020

Question diverses

Comité de suivi du 28 novembre 2016

MERCI POUR VOTRE ATTENTION